Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-212900781-20260306-DEL_2026_06-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'HANVEC

Nombre de membres :		L'an deux mil vingt-six
En exercice	19	Le six mars à dix-huit heures trente minutes
Présents	16	le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance
Votants	19	publique, sous la présidence d'Yves CYRILLE, le Maire.
		Date de convocation : 2 mars 2026

PRÉSENTS : Yves CYRILLE, Isabelle TANNE, Fabienne GRANDJEAN, Marie-Françoise MARHIC, Alain LE BORGNE, Gilbert KEROMNES, Marta L'HUILLIER, Jérôme DUBRAY, Damien ILY, Jean-Christophe TOMAS, Betty CROGUENNOC, Stéphanie LE HIR, Emma GUILLOU, Mélanie THOMIN, Corinne CHARDOT, Thibaud LELOUP,
ABSENTS : Jean-Luc FLOCH pouvoir donné à Marie-Françoise MARHIC, Olivier LE VOURCH pouvoir donné à Gilbert KEROMNES, Philippe ARNAUD pouvoir donné à Thibaud LELOUP.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales. Jérôme DUBRAY a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

DEL 2026-06 : BUDGET PRIMITIF 2026 : BUDGET DE LA COMMUNE

EXPOSE DES MOTIFS

Il est proposé à l'assemblée délibérante de voter le budget 2026 :

- A l'équilibre pour la section de fonctionnement pour un montant de **1 825 485 €**,
- En suréquilibre de **321 873,32 €** pour la section d'investissement avec **1 103 983,59 €** de dépenses et **1 425 856,91 €** de recettes.

Enfin, il est demandé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

A noter que ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre.

DÉLIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 3 mars 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

ARTICLE 1 : Adopte par chapitres et par opérations le budget primitif communal 2026 de la commune de Hanvec comme présenté :

	RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	1 825 485,00 €	1 825 485,00 €
Investissement	1 425 856,91 €	1 103 983,59 €

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-212900781-20260306-DEL_2026_06-DE

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,
Yves CYRILLE

Le secrétaire de séance
Jérôme DUBRAY